

**DÉCISIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
(COMITÉ DE TRAVAIL DE TRANSITION)**

(en vertu l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique  
relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*)

**LE MARDI 24 MARS 2020**

**SALLE DES LYS**

**AIDE-MÉMOIRE**

**EST PRÉSENTE PAR VISIO-CONFÉRENCE**

Marie-Dominique Taillon, directrice générale (visio-conférence)

**SONT ABSENTS :**

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

M. Éric Lafrance, directeur, Service des ressources matérielles

M. Gilles Lochet, directeur, Service des technologies de l'information

M. Mathieu Bouffard, directeur adjoint, Service des ressources matérielles

Mme Nicole Breault, directrice, Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Me Sylvie Côté, directrice, Service des ressources humaines

Mme Sophie Dubé, directrice, Service des ressources éducatives

M. Christian Hinse, directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire

Mme Johanne Caron, directrice, Service des ressources financières se joint pour l'étude des points qui concernent son service

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint (visio-conférence)

M. Marc-André Petit, directeur général adjoint (visio-conférence)

M. Hugo Clermont, directeur général adjoint (visio-conférence)

Mme Chantal Lizotte, directrice adjointe intérimaire, Service des ressources matérielles (visio-conférence)

Me Jean-François Primeau, directeur intérimaire, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications (visio-conférence)

Me Julie Brunelle, directrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications (visio-conférence)

Me Arianoush Moazzezi, coordonnatrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications (visio-conférence)

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La séance ouvre à 14 h 00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté tel qu'il suit :

Décisions de la Directrice générale  
(Comité de travail de transition) – le 24 mars 2020  
Aide-mémoire [suite]

**3. ADOPTION DES AIDE-MÉMOIRES DES 3 ET 17 MARS 2020**

Les aide-mémoires sont adoptés tel que soumis.

**4. SUIVI DES AIDE-MÉMOIRES DES 3 ET 17 MARS 2020**

Aucun suivi.

**5. FONCTION DU COMITÉ EXÉCUTIF EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**12-DG-2019-2020**

**5.1. ÉCOLE JOSEPH-DE SÉRIGNY – RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE**

Madame Chantal Lizotte présente le dossier.

**ÉCOLE JOSEPH-DE SÉRIGNY – RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'ingénierie « Induktion Groupe Conseil inc. »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de travail de transition de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT LES FONCTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 030-030-43692 – École Joseph-De Sérigny – réfection de l'entrée électrique, soit accordé à l'entrepreneur « Systèmes Urbains inc. » pour un montant total de 205 998,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 mars 2020 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

La directrice générale rend et signe la décision selon ce qui précède.

**13-DG-2019-2020**

**5.2. ÉCOLE SPÉCIALISÉE DES REMPARTS – REMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET DES PANNEAUX DE DISTRIBUTION**

Madame Chantal Lizotte présente le dossier.

**ÉCOLE SPÉCIALISÉE DES REMPARTS – REMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET DES PANNEAUX DE DISTRIBUTION**

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'ingénierie « Induktion Groupe Conseil inc. »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de travail de transition de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT LES FONCTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 068-166-43688 – École spécialisée des Remparts – remplacement de l'entrée électrique et des panneaux de distribution, soit accordé à l'entrepreneur « Systèmes Urbains inc. » pour un montant total de 365 017,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 mars 2020 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

La directrice générale rend et signe la décision selon ce qui précède.

14-DG-2019-2020

**5.3. DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL - AUTORISATION**

Monsieur Jean-François Primeau présente le dossier.

**DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

**CONSIDÉRANT** la validation préalable obtenue du Service des ressources financières quant à la conformité de cette réclamation à la *Politique des frais de déplacement et de représentation*.

**IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT LES FONCTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Décisions de la Directrice générale  
(Comité de travail de transition) – le 24 mars 2020  
Aide-mémoire [suite]

**D'AUTORISER** les dépenses de la présidence au montant de **238,65 \$** pour la période du 15 au 16 novembre 2020.

<b>Instances FCSQ du 15 au 16 novembre 2019</b>	
Hébergement	165,41 \$
Repas	73,24 \$
<b>Total</b>	<b>238,65 \$</b>

La directrice générale rend et signe la décision selon ce qui précède.

**6. FONCTION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Aucun point.

**7. FIN DE LA RÉUNION**

La réunion se termine à 14 h 20.

Me Jean-François Primeau  
Secrétaire d'assemblée  
SSGACC